



Comment fonctionne le coworking ?

Le coworking a pour missions de...

Permettre à ces membres et usagers de travailler dans de bonnes conditions en tenant compte de l'accessibilité.

Garantir une gestion saine des finances pour assurer le bon fonctionnement de l'association et de ses activités.

Gérer de façon responsable économiquement et écologiquement le choix des équipements.

Maintenir une gouvernance partagée et collégiale. Favoriser une gestion des tâches distribuée et équilibrée.

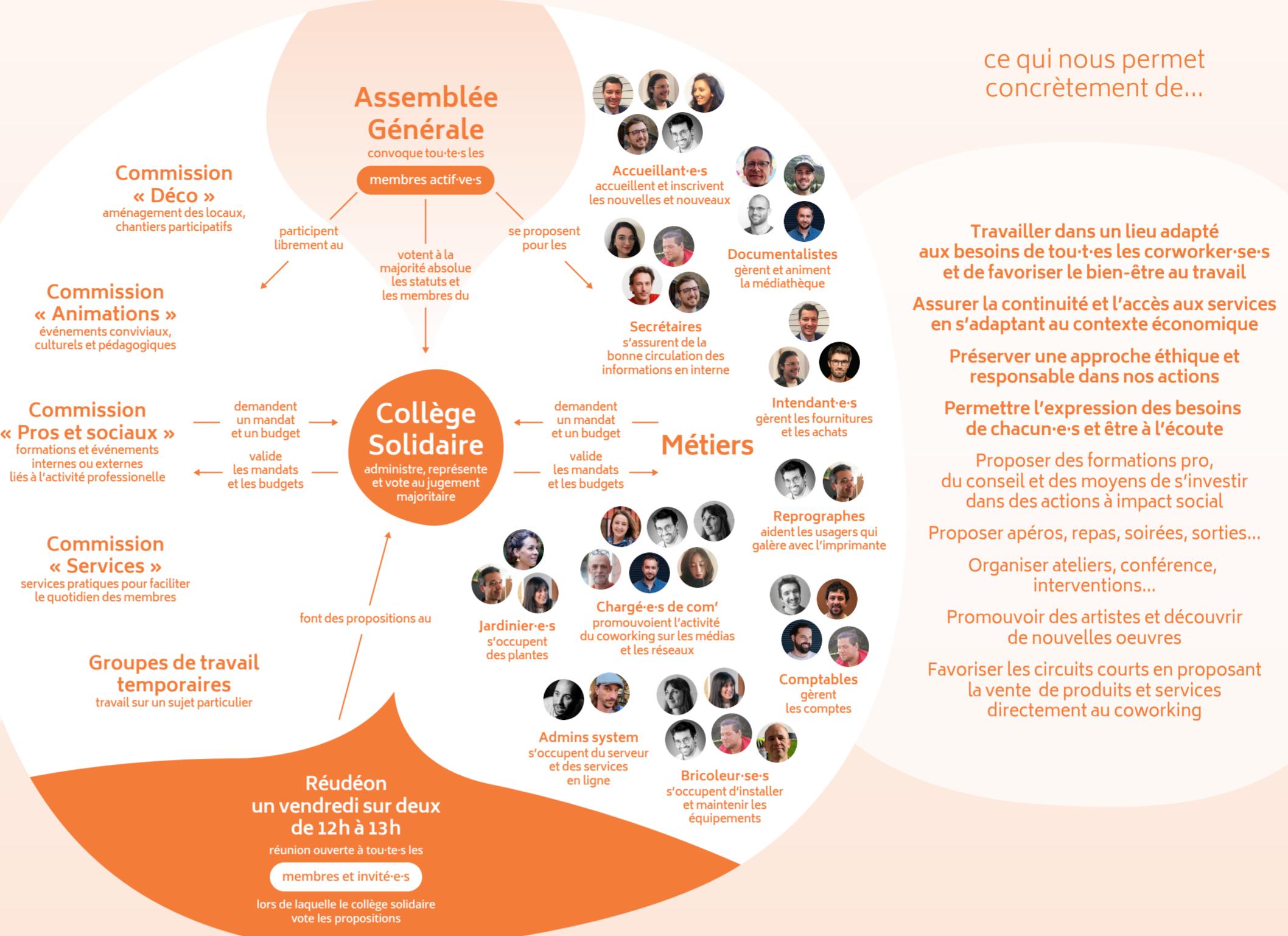
mais aussi...

Aider au développement des activités professionnelles.

Nourrir un climat convivial.

Favoriser l'ancrage local, l'ouverture sur l'extérieur, et l'impact social.

Pour cela nous nous organisons de la manière suivante :



ce qui nous permet concrètement de...

Travailler dans un lieu adapté aux besoins de tou-tes les coworker-se-s et de favoriser le bien-être au travail

Assurer la continuité et l'accès aux services en s'adaptant au contexte économique

Préserver une approche éthique et responsable dans nos actions

Permettre l'expression des besoins de chacun-e-s et être à l'écoute

Proposer des formations pro, du conseil et des moyens de s'investir dans des actions à impact social

Proposer apéros, repas, soirées, sorties...

Organiser ateliers, conférence, interventions...

Promouvoir des artistes et découvrir de nouvelles œuvres

Favoriser les circuits courts en proposant la vente de produits et services directement au coworking

Glossaire

Bâtiments, espaces et salles

Les Cordées Liées – 20 place Edmond Canet

Rez-de-chaussée

- Salle Accord (Open space)** : grande salle à droite en entrant. Une ambiance calme et studieuse y est privilégiée. Elle est disponible la plupart du temps pour les membres du coworking, sauf location exceptionnelle.
- Le Soufflet (Cordelette)** : salle à gauche en entrant. Elle est disponible 7/7j et 24/24h pour les membres du coworking.
- Petit salon** : petite salle au fond à gauche. Elle est disponible la plupart du temps pour les membres du coworking, sauf si elle est réservée par l'un-e d'entre eux-euses.

Étages

- Cordée haute** : les deux étages supérieurs du bâtiment. Ils sont réservés à l'activité du coworking du lundi au vendredi (jusqu'à 16h). Le week-end, elle est réservée à l'activité de gîte des *Cordées Liées*.
- Salle à manger** : grande salle de la *Cordée Haute*. Les temps de convivialité et les déjeuners y sont privilégiées.
- Salle « record »** : petite pièce au 1^{er} étage à côté de la *salle à manger*. Les visioconférences en solo y sont privilégiées.
- Hauts bureaux** : deux salles à droite en entrant au 1^{er} étage. Parfaites pour s'isoler ou travailler en petit comité.
- Corde red (Love room)** : salle au 2^{er} étage à droite. Elle peut-être réservée par des membres ou par des externes.
- Filet de secours** : salle au 2^{er} étage à gauche. Elle dispose d'un ordinateur de secours, d'un filet pour la sieste et deux bureaux individuels.

Sous-sols

- Cordée basse** : deux étages en sous-sol exclusivement réservés à l'activité de gîte des *Cordées Liées*.

Harmonium – 4 rue des sept fonds

- Harmonie** : grande salle – jusqu'à 8 personnes. Elle est disponible les membres du coworking, sauf si louée.
- Harmonica** : petite salle – jusqu'à 3 personnes. Elle est disponible les membres du coworking, sauf si louée.

Membres

- Membres passager-e-s** : celles et ceux qui souscrivent à une offre sans engagement : tickets à la journée, à la demi-journée ou abonnement pour un mois. Ils et elles ont accès à l'ensemble des services proposés par le coworking mais n'ont pas de droit de vote.
- Membres actif-e-s** : celles et ceux qui s'engagent pour 1 an à fréquenter le lieu régulièrement, à participer à la vie du lieu et à verser une cotisation mensuelle. Ils et elles ont un accès gratuit à l'ensemble des services proposés et peuvent réserver une salle sur une demi-journée, jusqu'à 3 fois par mois sans frais. Ils et elles ont un droit de vote à l'assemblée générale.
- Membres élu-e-s** : membres actif-e-s qui, élu-e-s au collège solidaire pour 3 ans lors d'une assemblée générale, administrent et représentent le coworking. Ils et elles ont un droit de vote au collège solidaire.
- Membres d'honneur** : celles et ceux qui, suite au vote du collège solidaire, sont dispensés de cotisations pour services rendus à l'association. Ils et elles n'ont pas de droit de vote.

Groupes

- Assemblée Générale (AG)** : assemblée des membres actif-e-s. Elle a pour mission d'élire les membres du collège solidaire et de voter le contenu des statuts de l'association. L'AG se réunit 2 fois par an (en janvier et en juin), et peut être convoquée en assemblée générale extraordinaire (AGE) sur décision du collège solidaire ou de plus de la moitié des membres actif-e-s. Les votes s'effectuent à la majorité absolue.
- Collège solidaire** : assemblée des membres élu-e-s. Il a pour mandat de gérer le fonctionnement général du lieu, de voter les mandats et budgets des commissions, groupes de travail et métiers, le contenu du règlement intérieur et les grandes orientations de l'association. Le collège solidaire se réunit lors de la réudéon. Les votes s'effectuent au jugement majoritaire via le canal « Votes » du chat sur une période d'une semaine.
- Commissions** : groupes de 3 à 12 membres actif-e-s volontaires qui se réunissent régulièrement pour proposer, organiser et coordonner une des thématiques suivantes : l'aménagement des lieux, les animations, les événements liés à l'activité professionnelle et les services pratiques du quotidien. Elles disposent d'une certaine liberté d'action qui est définie dans le document tarifs, mandats et budgets.
- Groupes de travail temporaires** : groupes de 3 à 12 membres actif-e-s volontaires qui se réunissent une ou plusieurs fois pour travailler sur un sujet particulier et présenter leurs propositions au collège solidaire. Ils disposent d'une certaine liberté d'action qui est définie dans le document tarifs, mandats et budgets.

- Métiers** : groupes de membres actif-e-s volontaires (2 au minimum) et mandaté-e-s par le collège solidaire pour suivre et assurer au quotidien, un aspect du fonctionnement du lieu ou de l'activité de l'association. Ils disposent d'une certaine liberté d'action qui est définie dans le document tarifs, mandats et budgets.

Agenda

- Réudéon** : réunion des membres actif-e-s et du collège solidaire un vendredi sur deux de 12h à 13h. Elle peut accueillir des invité-e-s.
- Événements** : la commission « animations » et la commissions « pro et sociaux » proposent un programme d'événements conviviaux, pédagogiques ou culturels tout au long de l'année. Toute la programmation est consultable sur : laccordeon-coworking.org
- Planning** : tableau affiché dans le hall d'entrée des *Cordées Liées*. Il indique sur les deux prochaines semaines, les différentes réservations et disponibilités des différentes salles.

Autres

- Status** : acte fondateur de l'association. Ils décrivent son organisation et ses modes décisionnels. Ils peuvent être modifiés par l'assemblée générale.
- Règlement intérieur** : document qui à pour vocation de décrire les missions de l'association, les conditions d'accès et d'adhésion, les différents type de membres, les différentes types d'entités organisationnelles et leur fonctionnement, la fréquence des réunions, les différents espaces disponibles et leurs modalités d'usage respectives. Il peut être modifié par le collège solidaire.
- Tarifs, mandats et budgets** : document qui à pour vocation de décrire la grille tarifaire, les mandats et budgets éventuels des différentes entités organisationnelles. Il peut être modifié par le collège solidaire.
- Étincelle 81** : nom de l'entreprise qui a géré le coworking jusqu'en juin 2021. Aujourd'hui *Étincelle 81* continu à proposer des locations de salles et des domiciliations d'entreprises.
- Drive Synology** : serveur NAS (ensemble d'applications) mis à la disposition des membres actif-e-s. Il propose notamment un service de chat, un espace de stockage personnel ou collectif (drive) et un agenda.
- Bouffon** : projet de mini-épicerie en libre-service proposant à la vente une sélection de produits alimentaires locaux. Il est géré par Alexandre Abrantes avec le soutien de la commission « services ».

Liens utiles



Status de l'association



Règlement intérieur



Tarifs, mandats et budgets



Comment fonctionne le coworking ?



Page d'accueil des nouveaux-e-s



NAS Synology



Plan des bâtiments